   

**APPEL A CANDIDATURE 2021-2022**

**Contrat Local d’Education Artistique**

**Résidence-mission**

« Patrimoine(s) en mouvement »

En direction d’un collectif d’artistes en vue de réaliser une résidence-mission en faveur des enfants et jeunes, dans le cadre du Contrat Local d’Éducation Artistique (CLEA) sur le territoire de la Communauté d’agglomération Etampois Sud-Essonne, labélisé Pays d’art et d’histoire, pour l’année scolaire 2021-2022. Cet appel à candidatures s’adresse à des compagnies ou collectifs exerçant dans des domaines artistiques mettant en jeu le corps et le mouvement : danse, théâtre gestuel, mime, cirque actuel…

**Cadre de la résidence-mission**

Avec le soutien et l’accompagnement de la Direction régionale des affaires culturelles Île-de-France (DRAC) et du Conseil départemental de l’Essonne, la Communauté d’Agglomération de l’Etampois Sud-Essonne met en œuvre depuis 2017 un Contrat local d’éducation artistique (CLEA) sur son territoire.

Dans ce cadre, une résidence-mission d’artistes à des fins d’Education Artistique et Culturelle aura lieu sur le territoire de la Communauté d’agglomération Etampois Sud-Essonne. Elle est appelée à être mise en œuvre à partir de la rentrée scolaire 2021-2022 pour une durée de quatre mois, fractionnables.

**Définition de la résidence-mission**

L’objectif de la résidence-mission est de mener un travail artistique collectif avec des enfants et jeunes essonniens, **sans enjeu de production personnelle ou d’une commande d’œuvre comme dans une résidence de création**. Au moyen d’une démarche d’éducation artistique et culturelle, les artistes-résidents donnent à voir et à comprendre leur univers, la recherche artistique qui les anime ainsi que les processus de création qu’ils mettent en œuvre.

**Objectifs et enjeux de la résidence-mission**

Inscrite sur le territoire de la Communauté d’agglomération Etampois Sud-Essonne, cette résidence-mission doit :

* Contribuer au développement artistique et culturel du territoire ;
* Contribuer au parcours d’éducation artistique et culturelle des enfants et des jeunes en appui sur les trois piliers de l’éducation artistique et culturelle (la **rencontre avec des œuvres** artistiques, des objets patrimoniaux et des artistes, la **pratique artistique** individuelle et collective dans des domaines diversifiés, un **partage des connaissances** ou appropriation de repères, d’un lexique spécifique permettant d’exprimer ses émotions esthétiques) ;
* Contribuer à développer un esprit critique des enfants et jeunes par la confrontation avec différents types d’œuvres, des rencontres et des échanges ;
* Permettre au plus grand nombre d’enfants et de jeunes d’appréhender la création contemporaine à travers la rencontre (artiste, œuvre, patrimoine) et la familiarisation avec une démarche artistique ;
* Permettre aux enfants et aux jeunes de la Communauté d’agglomération Etampois Sud-Essonne de découvrir le patrimoine local (naturel, historique, industriel, immatériel, gastronomique) et de s’approprier leur territoire ;
* Favoriser le dialogue intergénérationnel et la rencontre entre des publics différents (milieu urbain, ruralité, par exemple) ;
* Interroger les écritures en direction des jeunes.

**Déroulement de la résidence-mission**

Une période d’appropriation d’une durée d’un mois fractionné durant laquelle les artistes-résidents rencontrent les structures partenaires potentielles et évaluent avec elles et les pilotes du CLEA la faisabilité et l’intérêt d’une résidence-mission les associant. Cette période d’appropriation doit aussi permettre la définition plus précise du contenu et des modalités (durée, calendrier, constitution du groupe de participants, etc.) de la résidence-mission pour chaque partenariat. Le projet artistique pourra notamment être présenté à la communauté éducative dans le cadre d’une invitation officielle des services académiques (rectorat, DSDEN 91). Une action de rencontre-formation inter-catégorielle sera conduite par les artistes-résidents à destination des enseignants et des autres acteurs engagés. Cette action de formation favorisera la co-construction des projets et l’articulation entre les différents porteurs de projets sur le territoire.

**Réunion de présentation générale : Septembre 2021**

* Présentation du dispositif par les partenaires institutionnels et du projet du ou des artiste(s)-résident(s) sélectionné(s) ;
* Echanges avec le ou les artiste(s)-résident(s) ;
* Les groupes confirment leur engagement dans le projet en octobre 2021.

**La journée de formation : Novembre- décembre 2021**

* Journée de formation / atelier en immersion pour découvrir la démarche et les ateliers proposés par le ou les artiste(s)-résident(s) ;
* Il s’agit d’ateliers à destination des adultes référents des groupes et des équipes pédagogiques pour leur faire vivre le projet, tel qu’il sera présenté par la suite aux publics ciblés, et ainsi renforcer leur rôle de médiateur auprès de leurs publics respectifs. Cette journée est intégrée au Plan Académique de Formation du rectorat de Versailles.

**Les ateliers : Janvier – juin 2022**

* Les interventions artistiques peuvent être variées mais doivent répondre à un projet artistique partagé, porté par le collectif d’artistes et le référent du groupe ;
* Fortement imprégnée de la démarche propre au collectif d’artistes et destinée à en favoriser la familiarisation ou la mise en proximité, la pratique artistique doit nourrir le projet global ;
* Il peut être proposé à chaque groupe inscrit de terminer par un « atelier ouvert » aux familles, afin que ces derniers puissent voir les élèves, enfants, adultes en situation artistique.

**La diffusion : Février - mai 2020**

* L’artiste-résident est invité à présenter ses œuvres auprès des publics, entre 1 et 4 temps de présentation (sur une ou deux dates). Le nombre final sera déterminé en fonction du nombre d’inscrits et de la capacité d’accueil des lieux.
* La diffusion proposée doit être **adaptée aux tranches d’âges inscrites.**

Cette période de réalisation des projets se déroule sur une durée de trois mois continus ou discontinus, sur une période de six mois maximum ; cette période inclut aussi la participation à une restitution finale des résidences-missions.

**La restitution : Mai- juin 2022**

* Une restitution générale sera organisée à la fin de la résidence-mission ;
* Elle témoigne de la transmission d’un geste artistique lors des ateliers. Ce temps est co-construction entre l’artiste-résident et l'équipe de coordination du CLEA ;
* Il est possible de prévoir lors de la restitution, une alternance sur scène des différents groupes des ateliers ou au contraire, d’imaginer une forme rassemblant tous les participants. Elle se situe en général à la fin du projet de la résidence ,
* Ce temps hors scolaire, permet aux participants des ateliers de venir accompagnés de leurs familles ;
* Le lieu de cette restitution sera déterminé ultérieurement.

**La communication**

* L’artiste en résidence transmettra à l’équipe de coordination les photos / films des ateliers ;
* Ces outils permettent de constituer la mémoire du projet et de le valoriser auprès des différents partenaires ;

La résidence-mission aura pour support plusieurs partenaires locaux : écoles, collèges et lycées (relevant de l’académie de Versailles), établissements accueillant des publics jeunes (établissements sanitaires ou médico-sociaux, IME, ITEP, EPS Barthélemy Durand, etc.), équipements des collectivités locales s’adressant à des publics jeunes (service Jeunesse, service information jeunesse, bibliothèques et médiathèques, conservatoire...), structures associatives (mission locale, service d’accompagnement à l’autonomie des jeunes…), voire d’acteurs privés (handicap, soin…).

**Thématique de la résidence-mission :** « Patrimoine(s) en mouvement »

**Disciplines artistiques de la résidence résidence-mission :** Danse, théâtre gestuel, mime, cirque actuel…

Captivés par les écrans, les enfants et les jeunes sont de plus en plus sédentaires. Leurs jeux et leurs activités engagent moins leur corps, leurs interactions se font de plus en plus à distance, par le biais des réseaux sociaux ou des jeux en ligne. La crise sanitaire, les confinements successifs et le basculement d’une partie de leurs cours en ligne ont accentué encore ce phénomène.

Dans ce contexte, le rapport au corps n’est plus au centre de leur existence. Le corps est comme relégué au second plan et peut devenir source de gêne, voire de mal-être.

Par ailleurs, la crise sanitaire a également mis à distance le corps des autres. Devenu synonyme de danger, il n’est plus possible de l’approcher et de le toucher.

Il est donc primordial de reconnecter les enfants et les jeunes avec leur corps et celui des autres, et de leur permettre d’en faire un vecteur pour exprimer leur imaginaire et leurs émotions.

Conduits par un ou plusieurs artiste(s), en lien avec son œuvre, les jeunes seront invités à prendre le temps de l’exploration corporelle et de son expression, à libérer leur imaginaire pour construire un langage artistique mettant en œuvre le corps et le mouvement. Ce travail entrera en résonnance avec le patrimoine de l’Etampois Sud-Essonne (patrimoine architectural, naturel, paysager, culinaire, artisanal, agricole, industriel…). Il contribuera à accompagner les enfants et les jeunes du territoire dans l’appropriation de tous les types de leur patrimoine, sous toutes ses formes.

**Des structures culturelles partenaires**

Les artistes pourront s’appuyer sur les différents services et équipements culturels de la Communauté d’Agglomération de l’Etampois Sud-Essonne, labélisée Pays d’art et d’histoire, qui travaillent en transversalité :

* Un réseau de bibliothèques et points lecture permettant de développer une vaste politique d'accueil et d'animation autour de la lecture publique ;
* Un service du patrimoine qui a pour ambition d'être un relais majeur pour la valorisation du patrimoine du territoire à travers le réseau national des Villes et Pays d'art et d'histoire ;
* Un service du développement touristique dans le cadre du tourisme culturel ;
* Le Musée intercommunal d’Etampes, labélisé Musée de France, qui propose une exposition permanente d’œuvres liées au territoire et organise des expositions temporaires ainsi que de nombreux ateliers pour découvrir ses collections ;
* Le théâtre intercommunal d'Etampes, seule salle de spectacles intercommunale du territoire. Il propose une programmation pluridisciplinaire régulière ;
* Un cinéma classé « Art et Essai », CINÉtampes ;
* Le centre culturel de Méréville, équipement « relais » qui participe à la diffusion de la culture dans le sud du territoire ;
* Deux sites de la CAESE pour l'enseignement des pratiques artistiques : un Conservatoire à Rayonnement Intercommunal (sur 2 sites du territoire Etampes et Méréville) et des ateliers d’arts plastiques (Etampes, Morigny-Champigny et Abbéville-La-Rivière).

D’autres acteurs culturels du territoire pourront être associés au projet, comme le Silo de Méréville. L'Etampois possède un tissu associatif dynamique permettant un maillage sur l'ensemble du territoire. En outre, ces associations sont des interlocuteurs privilégiés pour les projets de création et de diffusion.

Le projet pourra également s’appuyer sur les équipements culturels du département de l’Essonne : collections du Musée Français de la Photographie (MFP), Fonds départemental d’art contemporain (FDAC) Maison-Atelier Foujita, Domaine départemental de Chamarande, Domaine départemental de Méréville.

Le service culturel de la CAESE travaille avec de nombreux opérateurs culturels du département, comme la Scène nationale de l’Essonne, le Théâtre de Brétigny, le collectif Essonne Danse 91, le Collectif pour la culture en Essonne, l’association Au Sud du Nord, La Lisière...

**Cadre juridique et conditions financières de réalisation des résidences-missions**

Une convention de résidence-mission spécifiant les engagements respectifs de la CAESE et du collectif d'artistes sera signée après sa sélection.

Le financement total du projet ne pourra excéder 24 000€ TTC.

Le collectif d'artistes retenu bénéficiera d’une allocation de résidence de 12 000 € TTC. Ce collectif doit **impérativement avoir un numéro de Siret**.

Les dépenses de production de la résidence-mission ainsi que le coût éventuel relatif à la diffusion de l’œuvre du collectif, existante et disponible, seront étudiées sur la base d’un budget prévisionnel et ne pourront excéder 12 000 € TTC pour l’ensemble de la résidence.

En raison de l’étendue du territoire, le collectif doit être autonome dans ses déplacements et ses frais de déplacement (hors trajets domicile – Essonne) seront pris en charge dans les dépenses de production.

**Pilotage de la résidence-mission**

Au sein de la Communauté d’Agglomération de l’Etampois Sud-Essonne (CAESE), la direction de la culture a été désignée pour piloter la mise en œuvre de la résidence-mission. Un ou plusieurs référents sont désignés pour accompagner l’artiste ou le collectif, assurer le suivi administratif et financier du projet, assurer la communication relative au dispositif et être l’interlocuteur des structures locales partenaires de la résidence-mission ainsi que des partenaires du projet : DRAC Ile-de-France, Conseil départemental de l’Essonne et Rectorat de Versailles.

Un comité de pilotage a en charge la sélection des artistes et le pilotage général de la résidence-mission. Il rassemble la Vice-présidente de la CAESE déléguée à la Culture ou son représentant, des représentants de la DRAC Ile-de-France, du Conseil départemental de l’Essonne, de l’Education Nationale et des acteurs locaux.

**Modalités de candidature**

**Profil recherché**

Pour cette résidence-mission, il est recherché **un ou plusieurs artiste(s)** exerçant dans le domaine de la danse, du théâtre gestuel, du mime, du cirque actuel… Les artistes recherchés doivent avoir leur actif une production artistique contemporaine significative dans ce ou ces champs. Seront examinées avec attention les candidatures mettant en œuvre plusieurs disciplines artistiques, y compris dans d’autres champs que ceux précités.

Les artistes devront maîtriser l’usage oral et écrit de la langue française. La détention du permis de conduire et d’un véhicule personnel est **indispensable**.

**Les éléments de candidature à fournir sont :**

* Une note d’intention motivée (3 pages maximum) présentant les orientations artistiques du projet proposé et prenant en compte les particularités du territoire de la Communauté d’agglomération de l’Etampois Sud-Essonne ;
* Une description d’un atelier déjà réalisé dans le cadre d’un autre projet mené par l’artiste ou le collectif ;
* Deux propositions de déroulement de séances d’ateliers (comprenant la démarche pédagogique et artistique) à destination d’un groupe d’enfants et d’un groupe d’adolescents ;
* Un curriculum vitae faisant état des expériences de médiation et d’action culturelle (participation à une expérience similaire, médiation, formation, etc.) ;
* Extraits vidéo si possible : ateliers pédagogiques (2 max) ;
* Une liste d’œuvres à diffuser par tranche d’âge et dossiers de présentation ;
* Un budget prévisionnel de la résidence-mission portant estimation des moyens techniques, artistiques et logistiques nécessaires pour sa réalisation ;
* Un calendrier de disponibilité entre octobre 2021 et fin juin 2022 ;
* Un RIB et le numéro de SIRET.

L’ensemble du dossier est impérativement à adresser sous format numérique (PDF). Dans le cas où l’artiste souhaite enrichir son dossier d’un DVD, CD ou clé USB, il le précise dans son envoi électronique et adresse ces pièces par voie postale.

**Calendrier de sélection**

**16/05/2021 :** lancement de l’appel à candidatures

**13/06/2021 :** date limite de candidature

**Du 14/06/20201 au 22/06/2021 :** analyse des dossiers artistiques en comité de coordination

**23/06/2021 :** communication aux candidats de la présélection des candidatures

**28/06/2021 :** audition des artistes ou collectifs d’artistes

**Les critères de sélection**

Le comité de pilotage veillera à sélectionner les candidatures les plus conformes au présent cahier des charges et les candidats présentant les capacités et la motivation les plus grandes à s’engager dans le CLEA.

Les critères de sélection sont :

* Le respect de ce cahier des charges
* La clarté et pertinence du projet artistique présenté
* Le caractère innovant et/ou original du projet artistique présenté
* La capacité à prendre en compte l’enjeu de mobilité et de croisement des publics

**L’ensemble du dossier est à rendre pour le 13 juin 2021 au plus tard par envoi électronique aux adresses suivantes :**

sandrine.binet@caese.fr

aurore.dallerac@caese.fr

sylvain.duchene@caese.fr

mathieu.cousin@caese.fr

**Envoi postal (pour les pièces complémentaires, DVD, clés, etc.) :**

Sandrine Binet

Service Culturel

Communauté d’Agglomération de l’Etampois Sud-Essonne

76, rue Saint-Jacques

91150 Etampes

**Les candidats sélectionnés seront obligatoirement reçus par le comité de pilotage le 28 juin 2021 à partir de 14h : il est impératif de rester disponible pour cette seule et unique date de sélection !**

Les résultats de la sélection seront communiqués quelques jours plus tard. Les éléments transmis par les candidats non retenus seront restitués sur simple demande.

Pour tout renseignement, merci de contacter :

Sandrine Binet, Responsable de la programmation culturelle de l’Agglomération de l’Etampois Sud-Essonne et coordinatrice du CLEA sur le territoire de l’Etampois : sandrine.binet@caese.fr ; 01 75 59 70 48